



A Saint-Avertin,  
Maison des Syndicats

Le 7 février 2025

A l'attention de Mr le Président de l'ADMR Les Maisonnées,  
Des membres du Bureau et du Conseil d'Administration de  
l'ADMR Les Maisonnées.

Suite aux vagues hypothèses que vous avez formulées au CSE du 29 janvier 2025, des bruits et des informations circulent dans l'entreprise de votre intention de supprimer et/ou suspendre la prime Laforcade pour tous les salariés.

Pour nous il est inadmissible que les salariés des Maisonnées se voient amputés d'une part de leurs revenus soit le montant de l'indemnité Laforcade de 238 € brut mensuel.

Nous vous demandons instamment lors de votre réunion du Conseil d'Administration du 10 février 2025 de vous prononcer favorablement soit sur le maintien de l'indemnité Laforcade en intégralité pour tous les salariés, y compris les nouveaux embauchés, ou l'intégration dans le salaire du montant de cette prime chargée pour tous les salariés, y compris les nouveaux embauchés.

Compte tenu du climat social, nous exigeons le maintien de tous les emplois, de tous les postes et de tous les établissements et services.

Pour le SDAS FO 37  
Hervé Le Marquand  
Délégué Syndical FO des Maisonnées